

Résolution du Conseil de ville de Delémont adressée au Directeur général des CFF et au Directeur de l'Office fédéral des transports

Le Conseil de ville de Delémont a pris connaissance des modifications prévues dès décembre 2015 sur la ligne Genève/Lausanne-Bienne-Delémont-Bâle et des différentes déclarations et analyses publiées à ce sujet.

Le Conseil de ville de Delémont constate que ces modifications vont entraîner une dégradation de l'offre durant une dizaine d'années, en particulier dans les nœuds de Bienne et de Delémont et dans la région jurassienne. De plus, la suppression de la liaison directe (sans changement) entre Bâle et Genève via Delémont aura pour conséquence une baisse de la fréquentation entre Bâle et Bienne via Delémont et comporte par conséquent un risque de déclassement de cette liaison.

Ces dernières années, le Parlement jurassien a apporté son très large soutien à plusieurs crédits importants d'investissement sur le réseau des transports jurassiens en particulier sur celui des CFF. Il a également suivi le Gouvernement, par le vote du budget, dans les améliorations de l'offre sur le réseau cantonal. Ces politiques volontaristes se sont traduits très positivement par une hausse de la fréquentation de plus de 50% des transports publics depuis l'introduction de Rail 2000 à fin 2004. Cette dynamique ne doit être en aucun cas brisée.

Le Conseil de ville de Delémont est conscient que des travaux sont nécessaires dans le nœud de Lausanne. Par contre, il est indispensable que des mesures d'accompagnement fortes et durables soient prises pour le Nord-ouest de la Suisse et donc la région jurassienne.

Au vu de ces éléments, et compte tenu des différents engagements pris, en particulier la promesse faite par la Confédération à fin 2011 de ne pas modifier l'offre actuelle avant 2025, le Conseil de ville de Delémont demande instamment aux CFF et à l'OFT:

A. A titre principal

De maintenir l'horaire actuel aussi longtemps que prendront la recherche de solutions et la réalisation de mesures, compris d'infrastructure, permettant d'éviter une dégradation de l'offre actuelle.

B. A titre subsidiaire

De faire en sorte de rétablir d'ici à 2018 au plus tard les deux liaisons Bâle – Bassin lémanique via Delémont par une cadence à la demi-heure entre Bâle et Bienne via Delémont

Delémont, le 29 avril 2013

La responsable

Murielle Macchi-Berdar

Groupe PDC

~~R. L.~~ ~~Alain~~
~~Ch. L.~~ ~~Bernard~~
~~H. L.~~
~~S. L.~~
S. L.
S. L.
S. L.
S. L.

Groupe PLR

B. L.
L. L.
L. L.

Groupe CS-POP+VERTS

~~L. L.~~
~~L. L.~~
L. L.
L. L.
L. L.

Groupe PS

~~L. L.~~ ~~L. L.~~
L. L.
L. L.
L. L.
L. L.
L. L.
L. L.

Groupe PCSI

R. L.
L. L.
L. L.
L. L.

Groupe UDC

L. L.